



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Pierre-de-Colombier, le 11 janvier 2023

La Famille Missionnaire de Notre Dame rectifie des éléments du communiqué du PNR

La Famille Missionnaire de Notre Dame a pris connaissance du communiqué de presse publié par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche le vendredi 6 janvier. Ce communiqué contient des éléments qu'il convient à nouveau de rectifier fermement.

- Il faut d'abord souligner clairement que **le PNR n'avait pas légalement ni réglementairement à donner son avis sur l'étude qui a été produite**, celle-ci relevant uniquement de la compétence des services de l'État. **Le projet de Saint Pierre de Colombier est un projet privé**. L'étude a été entièrement financée par la Famille Missionnaire de Notre Dame, et a été menée par un bureau d'études agréé choisi dans une liste dressée par les services de l'État. Hormis le porteur de ce projet et l'État, personne n'avait donc aucun droit légal à la suivre.

- Le PNR prétend à nouveau que les élus du Parc ont appris l'existence du projet de construction en mars 2019. **Cela est faux**. En effet, il existe deux documents qui montrent à l'évidence que **le Parc échangeait avec les services de l'État en novembre 2018, soit avant la délivrance du permis de construire :**

- Tout d'abord une chronologie délivrée par la préfecture en vue de la réunion du mercredi 1^{er} juillet 2020, dans laquelle il est précisé : « **Novembre 2018 : échanges sur le projet de construction entre le PNR et la DREAL.** »

- Par ailleurs, dans une lettre adressée le 18 mars 2019 au Préfet de l'Ardèche, la Présidente du Parc elle-même, Mme Lorraine Chenot, écrivait (page 4) : « *Ces informations [concernant le projet de Saint Pierre de Colombier] ont été communiquées par le Parc à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en novembre 2018.* »

- S'agissant du Groupe de travail, il convient de rappeler que ce dernier avait été mis en place à la demande de Mme Françoise SOULIMAN, Préfet de l'Ardèche, après l'occupation illégale du site en juin 2020, **dans le seul objectif d'aider le porteur de projet à rédiger un cahier des charges en vue d'une étude environnementale**. En aucun cas ce groupe n'avait la mission ni de suivre l'étude, ni de suivre aujourd'hui les travaux. La mission de ce groupe technique est donc arrivée à son terme lors de sa dernière réunion le 4 septembre 2020, comme cela a été explicitement dit à la fin de cette rencontre.

- La Famille Missionnaire de Notre Dame a pris acte du fait que le PNR s'est positionné en opposition au projet. C'est évidemment son droit. Mais comment comprendre **l'attitude contradictoire du PNR** qui demande à être considéré comme un partenaire en étant associé aux études et au déroulement de ce projet privé, alors qu'il ne souhaite pas que ce chantier se réalise ?

De plus, il convient de souligner que **beaucoup d'élus du département ont apporté leur soutien au projet**, considérant en particulier sa dimension économique comme aussi son intégration paysagère harmonieuse. Il est regrettable que le Parc ne prenne absolument pas en compte cette dimension économique...

- Enfin, parler de la « non association des habitants » est encore faux. Il a déjà été souligné que **deux réunions publiques ont été organisées par la Famille Missionnaire de Notre Dame en amont du projet** : la première le 21 septembre 2016 (soit avant la demande de certificat d'urbanisme), et la seconde le 10 janvier 2018, environ 5 mois avant le dépôt de demande de permis de construire. Cette dernière rencontre a regroupé une soixantaine de personnes, et a fait l'objet de deux articles dans le "Dauphiné Libéré" du 14 janvier 2018 et "La Tribune" du 18 janvier 2018. La transparence sur ce projet a donc été totale, alors même que des réunions d'information ne sont absolument pas obligatoires dans le cadre d'un projet privé. À qui pourra-t-on faire croire que, sur les dizaines d'élus locaux siégeant au PNR, personne n'ait eu connaissance du projet après ces **deux articles, parus dans la presse locale près d'une année avant la délivrance du permis de construire ?**

La Famille Missionnaire de Notre Dame renouvelle l'expression de sa détermination à faire respecter le droit. **Les inquiétudes liées aux problématiques écologiques sont désormais levées par une étude environnementale menée par un bureau d'études agréé, avec une conclusion très positive, et expertisée par les services de l'État aux niveaux départemental, régional et national.**

La Communauté maintient son désir de dialogue avec tous ceux qui respectent la loi et veulent de bonne foi travailler pour un aboutissement le meilleur possible de ce projet. Elle souhaite à tous une bonne et heureuse année 2023.

Contact presse :

Frère Clément-Marie

Tél : 04 75 94 41 95

Courriel : saint.pierre@fmnd.org

Plus d'information :

Consultez notre site Internet : <https://fmnd.org>

Suivre le projet : <https://sitendn.fmnd.org>

Institut de la Famille Missionnaire de Notre-Dame – 07450 Saint-Pierre-de-Colombier

Tél : 04.75.94.41.95 – Fax : 04.75.94.57.75 – Courriel : saint.pierre@fmnd.org

Site Internet : fmnd.org